

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 45
- présents suppléants : 4
- procurations : 19
- votants : 68
- suffrages exprimés : 68
- abstentions : 0
- pour : 68
- contre : 0

DELIBERATION n° 2023/021

L'an deux mille vingt-trois et le 16 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 9 février 2023, s'est réuni, à la salle des fêtes de LANNEMEZAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Pascal LEONARD, Bruno FOURCADE, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Kariné MEDOUS, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Christophe MUSE, Jean Marc BEGUE, Arnaud DELAS (suppléant de Jean Claude JACOMET), Régine SARRAT, Rose Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean Paul LARAN, Jean Marc DUPOUY, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Eric LUVISUTTO (suppléant de Romain CAUCHOIS), Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Martine LABAT, Jean Yves BOUSSIER, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Gisèle ROUILLON, Jean Marie DA BENTA, Sandrine DURAN, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Sophie ZANARDO (suppléante de Dominique DEMIMUID), Jean Francois GUERINAUD, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Jean Paul COMPAGNET, Daniel CLARENS (suppléant de André RECURT), Joëlle ABADIE et Francois DABEZIES

Titulaires ayant donné procuration : Roger LACOME à Rose Marie COLOMES, Pascal LACHAUD à Hervé CARRERE, Jean Bernard COLOMES à Jean Marie DA BENTA, Christine MONLEZUN à Eric LUVISITTO, Jean Charles LAUREYS à Martine LABAT, Patricia CORREGE à Catherine CORREGE, André QUINON à Jean Marc DUPOUY, Nathalie SALCUNI à Jean Paul LARAN, Roberth MONZANI à Carine VIDAL, Françoise PIQUE à Karine MEDOUS, Jacqueline ALFONZO à Gisèle ROUILLON, Stéphanie LAGLEISE à Alain DASQUE, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Jean Pierre CABOS à Sandrine DURAN, Pascal AUDIC à Véronique MAZOUÉ, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Guy RAYNAL à Joël DEVAUD, Valérie DUPLAN à Daniel CLARENS et Gérard SABATHIE à Alain PIASER

Absents excusés : Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Fabienne ROYO, Jean Marie VIGNES, Noël ABADIE, Bernadette GACHASSIN, Jean Marc GRANIE, Pierre DUMAINE, Jean Marc BADOU, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Chrystelle MAUPAS, Joëlle VIGNEAUX et Didier FAVARO

Objet : Ouverture des crédits d'investissement par anticipation avant le vote du budget primitif 2023

Conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, le Président peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice précédent. Il est proposé d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement qui seront repris au budget primitif 2022.

Chapitres	Total dépenses budgétisées en 2022	Proposition ouverture de crédits (maxi 25% BP 2022)	
20 - Immobilisations incorporelles	174 200 €	35 000 €	
20 - Immobilisations incorporelles – Opération 2022 - 01 Centre aquatique	106 684 €		
20 - Immobilisations incorporelles-Opération 2022 - 02 CM10	101 670 €		
204 - Subventions d'équipement versées	349 984 €	25 000 €	
21 - Immobilisations corporelles	97 800 €	20 000 €	
21 - Immobilisations corporelles Opération 2022 - 01 Centre aquatique	204 000 €		
23 - Immobilisations en cours	47 000 €		
23 - Immobilisations en cours Opération 2022-01 Centre aquatique	767 578 €	150 000 €	
23 -Immobilisations en cours Opération 2022-02 CM10	792 203 €	15 000 €	
Articles et opérations associées	Fonction-Service	Opération	Proposition ouverture de crédits (maxi 25% BP 2022)
2031 – Frais d'études	518-PLUI		35 000 €
2041412 - Subventions d'équipement versées aux communes du GFP – bâtiments et installations	020-TECH		25 000 €
21838 – Matériel informatique	020-AG		1 500 €
21838 – Matériel informatique	020-TECH		1 000 €
2188 – Autres matériels	020-AG		2 500 €
2188 – Autres matériels	020-MOULIN		15 000 €
2312 – Immobilisations corporelles en cours- Agencements et aménagements de terrains	61-ZA	2022-02	15 000 €
2313 - Immobilisations corporelles en cours - Constructions	323-PISC	2022-01	150 000 €

Ces ouvertures se justifient par :

- La nécessité d'ouvrir des crédits par anticipation pour des dépenses liées aux cartes communales, à la mise à jour des documents d'urbanisme ou aux premières dépenses liées au PLUI,
- La nécessité de verser des fonds de concours 2022 aux communes qui ne sont pas dans les restes à réaliser de l'exercice,
- La nécessité d'acquisition ou de remplacement de postes ou d'outils informatiques, notamment dans le cadre de la mise en place du télétravail (voté en conseil de communauté),
- La nécessité de remplacer un ballon d'eau chaude au Moulin des Baronnie (réparation urgente),
- La nécessité de prévoir des dépenses d'intervention sur la zone d'aménagement du CM 10,
- La nécessité d'intégrer les études de conception du centre aquatique (pour celles qui ne sont pas intégrées dans les restes à réaliser, soit les phases post PRO et les études liées à la géothermie).

LE CONSEIL

A l'unanimité des suffrages exprimés,

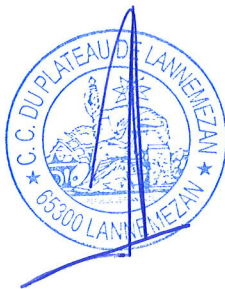
DÉCIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2023, aux chapitre 20, 204, 21 et 23 et articles 2031, 2041412, 21838, 2188, 2312 et 2313 telles que présentées ci-dessus.**

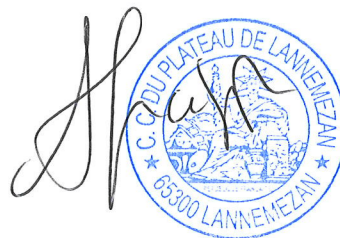
DIT

- **Que les crédits ainsi ouverts seront repris au budget primitif principal 2023.**

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le **23 FEV. 2023**
Publiée le **23 FEV. 2023**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230216-2023-021-DE
Date de télétransmission : 23/02/2023
Date de réception préfecture : 23/02/2023